



Amiens, le 7 février 2017

## Communiqué de presse

### **Sécurité routière : Lancement de l'appel à projets 2017**



En 2016, 44 personnes ont perdu la vie sur les routes de la Somme et 598 personnes ont été blessées. Nombre de ces accidents auraient pu être évités, car trop souvent encore une faute de conduite, et la consommation d'alcool ou de stupéfiants sont en cause.

La mobilisation de tous les acteurs du département est donc nécessaire pour lutter contre l'insécurité routière.

C'est la raison pour laquelle la préfecture de la Somme lance cette année un appel à projets visant à élaborer un programme d'actions à mettre en œuvre en 2017. Ce programme réunit des actions de prévention s'appuyant sur la formation, l'éducation, la sensibilisation et la communication en direction de tous les publics.

Les projets devront cibler en priorité les risques liés aux déplacements et aux activités professionnelles et les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et motocycles), mais ils pourront aussi s'orienter vers les jeunes et l'éducation à la sécurité routière ; la vitesse et le respect des règles ; les addictions (alcool, drogues, médicaments) et sur l'attention au volant et les distracteurs (GPS, téléphones portables,...).

Ces projets peuvent être présentés par les associations, les collectivités locales, les services de l'État, les entreprises ou les organismes sociaux-professionnels. Tous les acteurs souhaitant s'inscrire dans la lutte contre l'insécurité routière sont invités à déposer un dossier d'ici le **31 mars 2017**.

Toutes les informations et les dossiers à remplir sont disponibles sur le site internet des services de l'État : [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr)